



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de décembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de Monsieur Marc *GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 4 décembre 2025.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,

Nombre de membres

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

En exercice :	18
Présents :	11
Votants	14
Dont pouvoirs	03

MM les Conseillers : C. Arhuero, P. Meylan, M. Bourguignon, J. Personnaz ; S. Baud, R. Cusin

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : T. Eudes donné à S. Baud, G. Vilmint donné à M. Genoud, S. Pérou donné à C. Arhuero

**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi, A. Blanc, S. Casabianca, Nath. Laks

**Le secrétariat a été assuré par :** C. Seifert

N° 2025-74

### DECISIONS DU MAIRE :

### Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 04 septembre 2025

Par délibération n°2025-37 en date du 04 septembre 2025, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision DIA 2025-25 du 6 novembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1379, B1384, sises 425, Chemin des Crêts à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-26 du 6 novembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2336, sise 75, Allée des Côteaux du Salève, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-27 du 6 novembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1582, sise 620, Route de la Croisette, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-28 du 6 novembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B125, B2829, B2836, B2821, B2827, B2832, B2844, B2845, B2849, B2853 sises 160, Rue de la Bastille, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2025-29 du 6 novembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles sises B2629, B2630, B2631 sises 66 Route de la Marguerite, à Beaumont 74160.

N°2025-71

- [Signature]*
- Décision DIA 2025-30 du 6 novembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles B1106, B1109 sises 156, Chemin des Grandes Resses, à Beaumont 74160.
  - Décision DCC 2025-02 du 6 novembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour le fonds de commerce FM coiffure, sis 133, Grand Rue, à Beaumont 74160.
  - Décision DIA 2025-31 du 25 novembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle B2557 sise 38C Route de la Marguerite, à Beaumont 74160.
  - Décision DIA 2025-32 du 25 novembre 2025 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles B2320, B2321, B2323 sises 115, Rue des Bastille, à Beaumont

Le Conseil municipal :

- **Prend acte** de ces décisions.

Le secrétaire de séance,

Christophe SEFFERT

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire

A Beaumont, le

Le maire,

